Communiqué de Presse de la FNME-CGT

Montreuil, le 6 octobre 2022

EDF : et le respect M. le Président ?

L'Élysée s'assoit allègrement sur les droits et devoirs des parlementaires, des sénateurs et des administrateurs d'EDF ! Que ce soit par un communiqué présidentiel lunaire le 29 septembre ou par l'annonce d'une étatisation par OPA, le pouvoir actuel piétine l'État de droit.

EDF SA étant une société anonyme il est illégal, même quand on se veut Président jupitérien, de proposer au poste de PDG d'EDF une personne ne faisant pas partie des administrateurs… Le droit commun s'applique à tous et à toutes les entreprises sauf à considérer que nous ne serions plus dans un État de droit.

Normalement, en droit, le Président Directeur Général d'EDF est nommé parmi les membres du conseil d'administration et sur proposition de ce conseil, par décret.

- Que va faire le comité des nominations du conseil d'administration mis devant le fait accompli du caprice jupitérien violant la procédure légale ?
- Quelle opposition pour la représentativité nationale ?
- Le pouvoir aura-t-il le culot de consulter le conseil d'administration d'EDF après cette nomination imposée d'en haut afin de la parer des oripeaux d'une vraie-fausse légalité ?

La FNME-CGT est claire : cette procédure de nomination constitue une fraude à la loi, par conséquent cette nomination du PDG d'EDF est illégale.

Alors que l'explosion des factures d'énergies est la préoccupation majeure de nos concitoyens, imposer un capitaine à la tête de l'entreprise du service public de l'électricité, en toute opacité sur le cap et la boussole à fixer par la représentation nationale, conduira inévitablement à un naufrage…

EDF mérite tellement mieux que les guerres picrocholines avec l'État !
La FNME-CGT attend de l'État une véritable feuille de route stratégique pour le Service Public de l'Énergie au service de l'intérêt général.

Contacts FNME-CGT :
Julien LAMBERT – 06 40 50 69 83
Fabrice COUDOUR – 06 83 25 88 39